

DEC202088IN2P3

Décision portant nomination de Mme Ursula Bassler en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Ursula Bassler, directrice de recherche de classe exceptionnelle, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la parité et le rayonnement scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Ursula Bassler demeure affectée à l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

